

Douala, le 12 MARS 2021

AVIS AU PUBLIC
N° 06 /DG/DRH/03-2021

Concerne : Riposte contre la résurgence de la pandémie de la COVID-19

Dans le cadre de la riposte contre la résurgence de la pandémie de la COVID-19, et en application des très hautes instructions du Président de la République, la Direction Générale de CAMRAIL réitère à l'endroit des usagers du transport ferroviaire, le respect scrupuleux des mesures ci-après :

- L'interdiction formelle du transport des passagers n'arborant pas de masques ;
- L'interdiction des regroupements de plus de 50 personnes dans les halls d'embarquement et de débarquement,
- La distanciation sociale entre les passagers y compris dans les files d'attente au niveau des gares,
- L'interdiction de la surcharge des passagers,
- Le lavage systématique des mains avant tout accès dans les gares,
- La désinfection et le contrôle de température des passagers avant l'accès dans les voitures à voyageurs,
- Le Port obligatoire du masque de protection dans les trains voyageurs,
- Le respect des marques de séparation physique entre le personnel et les passagers dans les zones d'échanges et de transactions répétées.

La Direction Générale de CAMRAIL compte sur le civisme et le sens élevé de responsabilité de tous, pour une mise en œuvre efficiente des mesures sus-édictees de lutte contre la propagation de la pandémie de la Covid-19 au Cameroun.

La Direction Générale



DIRECTEUR GENERAL
CAMRAIL
Pascal MINY